

Préavis No 44/2015
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale N° 8158 (ex-jardins familiaux)

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le jeudi 17 décembre 2015 à 20 h. 00

à la route de Brent 6 à Chailly-sur-Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	1
2	Historique	1
3	Situation actuelle et description du projet	2
4	Déroulement des travaux et coût de réalisation	3
5	Conséquences financières.....	4
6	Développement durable	4
6.1	Social.....	4
6.2	Economique	4
6.3	Environnemental.....	4
7	Position de la Municipalité.....	4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Conformément au préavis No 23/2015 concernant la participation communale aux travaux de l'emprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens, une place de jeux et des jardins familiaux doivent être supprimés de l'emprise du domaine public cantonal. Ce préavis traite de la suppression des jardins familiaux et du déplacement de la place de jeux sur la surface communale libérée par les jardins familiaux (parcelle N° 8158).

2 Historique

Certaines infrastructures communales existantes sur des parcelles privées communales débordent sur le domaine public cantonal des eaux (DP 232). Il s'agit d'engins de la place de jeux de la Foge et des jardins familiaux situés en aval. Ces "débordements" existent depuis de nombreuses années et ceci sans convention avec le Canton. Les travaux prévus dans le cadre de l'entreprise de correction fluviale (ECF) obligent la Commune à libérer l'espace cours d'eau pour permettre la réalisation des travaux prévus, ceci à la charge de la Commune (pas de subventionnement possible).





4 Déroulement des travaux et coût de réalisation

Afin de respecter le délai imposé par les travaux de l'ECF, La Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente pour le démontage des équipements de jeux. Ces travaux ont été réalisés à la mi-novembre 2015. La Municipalité propose de solder ce compte d'attente dont, le montant de CHF 21'500.- correspond aux éléments notés comme réalisés ci-dessous (étude préliminaire et démontage/stockage).

Le réaménagement de la parcelle, ainsi que la réinstallation des engins de jeux, seront confiés à une entreprise spécialisée, selon la procédure sur invitation conforme à la Loi sur les marchés publics.

Sur la base de soumissions rentrées (pour environ 90% des travaux prévus), les coûts estimatifs sont les suivants :

1.	Etude préliminaire, appels d'offres, soumissions rentrées (réalisés)	CHF	3'500.-
2.	Démontage et stockage des jeux (réalisés)	CHF	18'000.-
3.	Terrassement (sur la base de soumissions rentrées)	CHF	11'832.-

4.	Réinstallation équipements jeux (sur base des soumissions rentrées)	CHF	14'900.-
5.	Revêtement (sur base des soumissions rentrées)	CHF	10'261.-
6.	Préparation des sols (sur base des soumissions rentrées)	CHF	6'118.-
7.	Ensemencement (sur base des soumissions rentrées)	CHF	3'100.-
8.	Arrosage automatique (sur base des soumissions rentrées)	CHF	10'742.-
9.	Clôtures (sur base des soumissions rentrées)	CHF	14'280.-
10.	Frais de décharge (estimation)	CHF	3'000.-
11.	TVA	CHF	7'660.-
12.	Divers, administration et imprévus	CHF	6'607.-
Total		CHF	110'000.-
			=====

5 Conséquences financières

Au 31 octobre 2015, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 12 millions. Le total des emprunts bancaires se montait quant à lui à CHF 35 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Le montant du présent préavis figurera au bilan, dans un compte N° 9139.062. Il sera amorti sur une période de 15 ans au maximum, au travers du compte N° 440.3312.

6 Développement durable

6.1 Social

La réalisation de ces travaux permettra l'agrandissement et l'amélioration de l'aire de jeux dévolue aux jeunes. La Foge connaît une popularité importante auprès des familles et accueille notamment l'APEMS de Chailly et l'Espace Plein Air (anciennement appelé cure d'air) qui connaissent une fréquentation en nette hausse. Ainsi, même si la disparition des jardins familiaux est une perte pour les quelques familles qui en profitaient, l'agrandissement de l'espace public répond à un intérêt social général évident. Par ailleurs, la Municipalité cherche des solutions pour trouver de nouvelles surfaces dévolues aux jardins familiaux.

6.2 Economique

L'entretien de la nouvelle surface sera compensé par l'abandon de celle du domaine public cantonal des eaux. Il n'y aura donc pas de conséquences financières sur le budget courant ou sur le personnel.

6.3 Environnemental

Les surfaces vertes serontensemencées en prairie fleurie "Naturflora" et l'arrosage automatique permettra des économies d'eau.

7 Position de la Municipalité

Comme expliqué dans le préavis No 23/2015, les travaux en cours dans le cadre de l'ECF imposent à la Commune de libérer le domaine cantonal. Ne pouvant que constater cela, la Municipalité a cherché une solution qui préserve l'intérêt public général.

La Municipalité est ainsi convaincue que ces travaux constituent la meilleure réponse, compte tenu des espaces qui resteront accessibles au public. Elle regrette évidemment les frais occasionnés, mais la Municipalité estime que les travaux prévus dans le présent préavis

pourront même augmenter les surfaces à disposition des jeunes et en cela augmenter l'intérêt public de cette parcelle.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 44/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale N° 8158 (ex-jardins familiaux),
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement et d'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale N° 8158 (ex-jardins familiaux) ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.-, TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 440.3312, sur une période de 15 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 27 novembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal.